

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00083 Numéro SIREN : 502 512 197 Nom ou dénomination : SFCC
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 6325

Désignation de l'entreprise		SAS SFCC		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		36 PLACE DEI DOUFIN		83600 FREJUS	
Numéro SIRET *		5 0 2 5 1 2 1 9 7 0 0 0 2 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	80 396	012	80 396		80 396
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	98 800	030	92 585	6 215	9 221
	Immobilisations financières * (1)	040	3 200	042		3 200	3 200
Total I (5)		044	182 396	048	92 585	89 811	92 817
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	9 174	070		9 174	9 174
	Autres * (3)	072	530 066	074		530 066	508 850
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	274 037	086		274 037	187 372
	Charges constatées d'avance *	092	1 208	094		1 208	1 262
	Total II	096	814 485	098		814 485	706 658
Total général (I+II)		110	996 881	112	92 585	904 296	799 475

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	37 500		37 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	3 750		3 750
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	748 000		673 000
	Report à nouveau	134	515		297
	Résultat de l'exercice	136	98 613		75 218
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	888 378		789 765
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	6 310		9 710
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	15 918		9 710	
Total général (I + II + III)		180	904 296		799 475

RENVIS			
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	25 000
(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS SECC		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	intracommunautaires			215							
				services *			217		405 245	218		405 245	378 636
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		2			710		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		405 247			379 346		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		250 686			258 094		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 792				1 754			
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254		28 006			25 299		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259									
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264		282 660			286 953		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		122 587			92 393		
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280		5 616			5 193	
Produits exceptionnels						290							
Charges financières						294							
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347									
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348								
Impôts sur les bénéfices *						306		29 590			22 368		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		98 613			75 218			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		29 590					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
RÉINTÉGRATIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997							
	Entreprenseur nouvelles (44 septies A)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)	987							
	Reprise d'entreprenseur en difficulté (44 septies A)	981			Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989							
	Divers (44 septies A)	345			Investissements outre-mer	344							
RÉINTÉGRATIONS	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		128 203			354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370		128 203			372		
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2												

S.FCC

36 PLACE DEI DOUFIN
LE PALADIEN B - PORT FREJUS
83600 FREJUS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

autres annexes à l'origine
deposées

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke at the end.

SOGETEC
36 PLACE DEI DOUFIN
LE PALADIEN BAT B
83600 FREJUS
04.94.44.54.60

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	X
--------------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 904 296.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 405 245.24 Euros et dégageant un bénéfice de 98 612.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	80 396		
Matériel de transport	12 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 000		25 000
TOTAL	73 800		25 000
Autres participations	200		
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	3 200		
TOTAL GENERAL	157 396		25 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			80 396	80 396
Matériel de transport			12 800	12 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			86 000	86 000
TOTAL			98 800	98 800
Autres participations			200	200
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 200	3 200
TOTAL GENERAL			182 396	182 396

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	4 921	4 267		9 188
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 658	23 740		83 397
TOTAL	64 579	28 006		92 585
TOTAL GENERAL	64 579	28 006		92 585

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 267				
Matériel de bureau informatique mobilier	23 740				
TOTAL	28 006				
TOTAL GENERAL	28 006				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Autres créances clients	9 174	9 174	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 314	4 314	
Débiteurs divers	525 752	525 752	
Charges constatées d'avance	1 208	1 208	
TOTAL	543 448	540 448	3 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	8 079	8 079		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 529	1 529		
Groupe et associés	6 310	6 310		
TOTAL	15 918	15 918		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	5.0000	7 500			7 500

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 208
Total	1 208

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SASU AU CAPITAL DE 37.500 €

SIEGE SOCIAL : Le Paladien – Bât B

36 place Dei Doufin

Port Fréjus

83600 FREJUS

RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022 A 11 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 98.612,87 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit un BENEFICE de 98.612,87 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	98.000,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>612,87 €</u>
	98.612,87 €

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

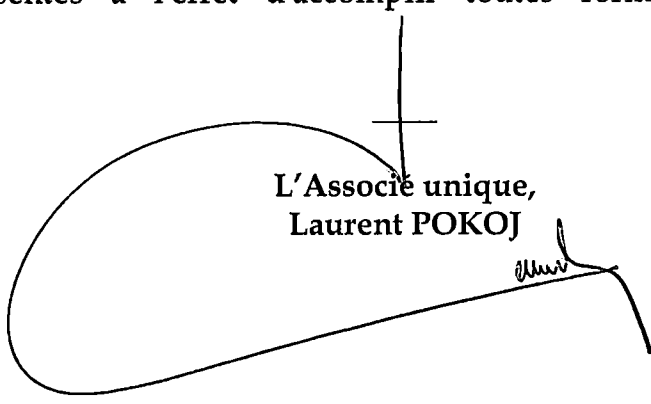
L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.



L'Associé unique,
Laurent POKOJ

SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SASU AU CAPITAL DE 37.500 €
SIEGE SOCIAL : Le Paladien - Bât B
36 place Dei Doufin
Port Fréjus
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022 A 11 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE TRENTE JUIN A ONZE HEURES

Monsieur Laurent POKOJ, associé unique et Président de la société, propriétaire de l'intégralité des 7500 actions de 5 € chacune composant le capital social de la société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent POKOJ a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- . l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- . l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- . la non rémunération du Président
- . la mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- . la délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 98.612,87 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit un BENEFICE de 98.612,87 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	98.000,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>612,87 €</u>
	98.612,87 €

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

L'Associé unique et Président,
Laurent POKOJ

